

DELIBERATION

CC_2021_226

OBJET :

COMMISSION 2

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

AGFA

*Subvention agence
nationale pour la
cohésion des territoires
pour l'étude de potentiels
de développement
économique*

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 39

Suppléant présent : 0

Procurations : 10

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 6 décembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Frédéric PRADALIER, procuration à Pascal FROMONT
Patrick LEMAIRE, procuration à Philippe DELCOURT
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCAK, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

Etaient Absents excusés :

Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

COMMISSION 2

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AGFA

Signature des conventions de subvention avec l'Agence nationale pour la cohésion des territoires pour :

- **L'étude de programmation urbaine pour la requalification du site d'AGFA élargi**
- **L'étude de potentiels de développement économique**

Le Conseil Communautaire,

L'entreprise AGFA a annoncé, le 10 juin 2020, sa volonté de quitter le site industriel qu'elle occupait depuis 1935 sur une superficie de 16 hectares en entrée de ville.

Lors de la conférence des maires de novembre 2020, les élus ont émis un avis favorable sur la proposition de requalifier le site pour favoriser le développement économique du territoire, et une convention opérationnelle a été signée avec l'Etablissement Public Foncier en mars 2021 pour effectuer le portage foncier et réaliser les opérations de déconstruction de certains bâtiments du site.

L'Etat est fortement engagé aux côtés de la Pévèle Carembault dans le projet de requalification du site. Cet engagement se traduit par la signature du Contrat de Relance pour la Transition Ecologique et de la convention de revitalisation, le 23 novembre 2021.

Il se traduit également par l'accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui propose – dans le cadre de 2 conventions – de participer au financement de 2 études permettant de définir le projet urbain à mettre en œuvre sur le site d'AGFA :

- L'étude de potentiel de développement économique, confiée par l'ANCT aux bureaux d'études SEGAT-OBJECTIF VILLE et NOUVEAU TERRITOIRE, qui vise à caractériser la potentialité du site en termes de développement économique (types d'activités, superficie, état de la concurrence...) et établir des préconisations spatiales
- L'étude de programmation urbaine afin de définir le plan-guide du secteur et de définir les modalités de mise en œuvre opérationnelle

Pour ces 2 études, la participation totale de l'ANCT s'élève à 39 890 € TTC.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ASTENTION sur 49 VOTANTS)

- **D'autoriser son Président à signer les 2 conventions l'ANCT ainsi que tout avenant et document afférant à ce dossier.**

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

